



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2021

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2021 est déposé au bureau de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare le 22 février 2021. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour consulter le rôle, veuillez au préalable contacter la réception au 450-883-2241 poste 0 car l'Hôtel de ville est accessible sur rendez-vous seulement en raison de la pandémie de COVID-19.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 22^e jour de février 2021.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 22^e jour de février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour de février 2021.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière